

ÉDITO



Bonjour à toutes et tous,

Dans ces moments compliqués, j'espère que toutes et tous vous vous portez bien.

Je me suis fait discret durant tout ce temps de confinement car j'ai estimé qu'il y avait suffisamment d'informations nationales.

Toutefois, je souhaite dire que les élus et aussi des administrés ont maintenu un lien avec nos habitants les plus fragiles. La municipalité a été peu sollicitée car la solidarité familiale ou de voisinage a bien fonctionné.

Merci à toutes et tous.

Aussi, au travers de cette lettre, je veux vous informer sur l'organisation des services communaux, sur la réouverture des écoles, sur les aides possibles pour nos entreprises et sur le fonctionnement de la déchetterie.

Que sera demain ?

Le 11 mai, le département a été déconfiné. Cela ne veut pas dire que la vie va reprendre comme avant. Les gestes barrières devront être observés pour votre santé et celles de vos proches.

Je sais que je peux compter sur vous pour que le Covid 19 ne se répande pas à nouveau.

Prenez soin de vous.

Jean Luc Besnier
Maire de Petit Mars

► ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Après presque 2 mois de fermeture, la mairie a rouvert le lundi 11 mai.

Jusqu'au 2 juin, l'accueil sera assuré tous les matins, de 9h à 12h30, du lundi au samedi.



Toutes les précautions ont été prises pour les usagers et le personnel : les agents seront équipés de masque en cas de contacts rapprochés avec un administré et des écrans plexiglas ont été installés dans les bureaux d'accueil.

Le Relais d'Assistantes Maternelles reprendra quelques permanences en mairie, **sur rendez-vous**. Bien évidemment, aucune activité collective ne sera organisée.

Le service **bibliothèque** sera aussi remis en place dans les prochains jours, avec un mode de fonctionnement adapté à la situation actuelle. Nous étudions un protocole pour favoriser **le retrait de livres, réservés préalablement sur le site Internet, sur rendez-vous**.

Les **services techniques** ont repris le travail progressivement depuis la mi-avril. Ils assurent **l'entretien des bâtiments** et la remise en route des **chantiers externalisés**, en lien avec les entreprises ayant repris le travail. Ils reprennent également **l'entretien des voiries, des espaces verts et le fauchage des voiries communales**.

► QUEL CONSEIL MUNICIPAL EST EN PLACE EN CE MOMENT ?

C'est le Conseil Municipal élu en 2014.

En effet, celui-ci a vu son mandat et ses fonctions prorogés jusqu'à nouvel ordre, par une loi d'urgence votée le 23 mars.

La date de prise de fonction de la nouvelle assemblée sera déterminée par décret sur le fondement d'un rapport remis le 23 mai.

Le premier conseil municipal se tiendra alors pour l'élection du Maire et des Adjointes, et l'installation des nouveaux élus.

► DÉCHETTERIE DE PETIT MARS

La déchetterie de Petit Mars est rouverte depuis le 6 mai, uniquement pour les déchets verts et sur des horaires adaptés :

- Les matins de 9h à 12h du lundi au samedi
- Le samedi après-midi de 14h à 18h

Tous les déchets devraient être acceptés à partir du 18 mai, sur de nouveaux horaires également.

Plus d'informations :
www.cceg.fr
Service Gestion des déchets
02 28 02 28 10
dechets@cceg.fr



► RÉOUVERTURE DES ECOLES ET SERVICES ASSOCIES

Les écoles, les élus et les services de la collectivité ont travaillé main dans la main pour assurer la réouverture des établissements scolaires dans des conditions inédites jusqu'ici.



Les règles sanitaires et l'application des mesures et gestes barrières supposent de repenser totalement l'accueil des élèves.

Ainsi, afin d'organiser cette reprise sereinement, Mr le Maire a rapidement pris la décision de **décaler la rentrée au 14 mai pour les élèves de Petit Mars**. A cette date, **les services périscolaires (matin et soir) et restauration scolaire seront également remis en route** selon de nouvelles modalités.

Nous prendrons le temps d'organiser au mieux ces différents temps liés à la vie scolaire avant d'envisager la réouverture du service périscolaire le mercredi. Aussi, jusqu'au 2 juin, celui-ci sera réservé aux enfants des personnels prioritaires, comme cela a été effectué jusqu'ici.

Dans le même sens, et afin que tous les personnels puissent être mobilisés sur la réouverture des écoles, **la halte d'enfants Galipettes et le local jeunes ne seront pas rouverts pour le moment**.

► FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE POUR LES PETITES ENTREPRISES

Avec l'appui de la Banque des Territoires, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Loire-Atlantique et la Communauté de communes Erdre & Gesvres mutualisent leurs efforts au sein d'un dispositif de soutien unique : le Fonds territorial Résilience.

Ce dispositif simple et facile d'accès s'adresse aux **entreprises de 10 salariés et moins**, sous la forme d'une **avance remboursable**, dont le montant s'échelonne entre **3 500 et 10 000 €**.

L'objectif est de répondre en priorité aux besoins de trésorerie des commerçants, artisans, TPE, autoentrepreneurs qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie. Et surtout de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés, puisque le Fonds s'adresse à toutes celles qui n'auraient pas été éligibles au Fonds de solidarité national.

Ce dispositif peut être sollicité **depuis le 27 avril**, via une plateforme dématérialisée sur le site Internet de la Région des Pays de Loire : https://lnkd.in/g3_iPFW
Les dossiers doivent être déposés **avant le 1^{er} juillet 2020**.

Plus de renseignements :

Service du Développement Economique et de l'Emploi de la CCEG : 02 40 12 32 91 / economie@cceg.fr

► SOUTENONS NOS COMMERÇANTS !

La réouverture des commerces (à l'exception des bars et restaurants) qui a eu lieu lundi 11 mai était très attendue par vous tous !

Certains commerçants avaient déjà aménagé leurs horaires et leurs espaces depuis le début du confinement pour vous accueillir dans des conditions optimales.

Continuons de les soutenir dans cette période difficile en consommant local !



www.petitmars.fr